



RÉVISION DU SCOT DU GRAND CLERMONT

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS
ET SYNTHÈSE DU PRÉ-DIAGNOSTIC

SEPTEMBRE 2024

le Grand Clermont



1 QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) ?

Un SCOT - c'est un projet politique qui est à la fois :

- un document d'aménagement du territoire qui vise à satisfaire les besoins de la population tout en préservant les ressources ;
- un document de planification stratégique et un véritable projet d'avenir ;
- un espace de dialogue et de réflexion à l'échelle d'un territoire qui a du sens (correspondant le plus souvent à un bassin de vie).

Le SCOT - document pivot dans la hiérarchie des normes :

Le SCOT définit le cadre et les grandes orientations pour 20 ans des politiques publiques d'un territoire. Il met en cohérence les unes avec les autres : aménagement du territoire, urbanisme, aménagement commercial, économie, biodiversité, climat, environnement, habitat, mobilités, etc.

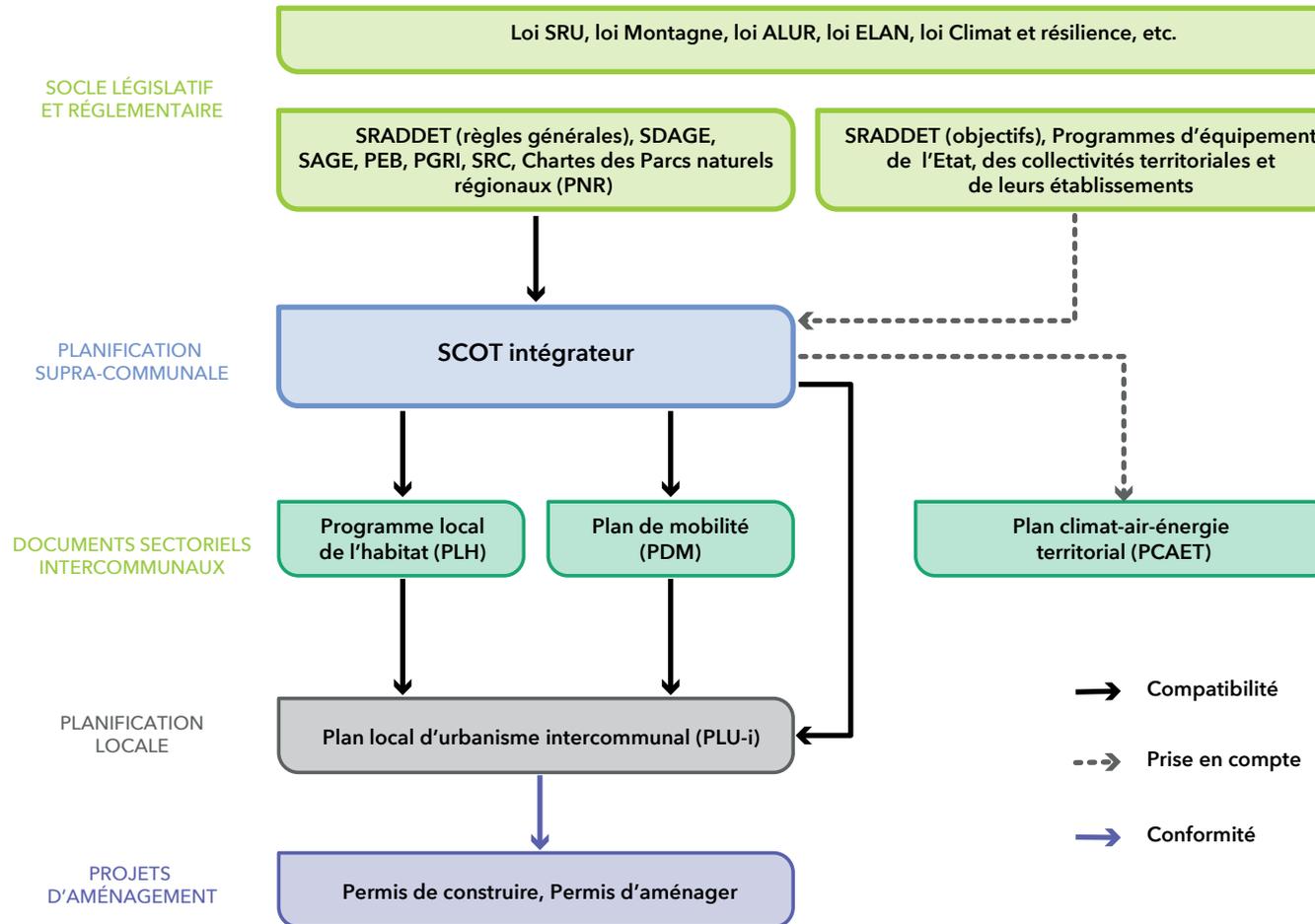
En tant que « **document intégrateur** », le SCOT doit intégrer les lois et règlements (Code de l'urbanisme, loi Montagne, etc.), ainsi que les documents de rang supérieur, tels que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Schéma régional des carrières (SRC), ou le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), etc.

Porté par les élus d'une ou plusieurs intercommunalités, il s'impose aux documents communaux ou intercommunaux : PLU ou PLUi pour l'urbanisme, PLH pour l'habitat, PDM pour les mobilités, etc. Ces derniers devant s'inscrire dans un rapport de compatibilité en déclinant les orientations du SCOT à leur échelle respective.

Ainsi, **le SCOT se place comme l'unique référence des PLU(i)**, car il contient déjà en son sein les dispositions des documents supérieurs, grâce au rapport de compatibilité. En conséquence, les documents locaux n'ont pas à se référer à tous les documents supérieurs. Le SCOT agit donc comme un pivot avec ceux-ci. C'est grâce à cette hiérarchie que les documents de planification peuvent assurer entre eux une cohérence et une continuité entre les orientations définies au niveau du socle législatif et la planification locale.



LA PLACE DU SCOT DANS LA HIÉRARCHIE DES NORMES :



PEB : Plan d'exposition au bruit / PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation / SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau / SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau / SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires / SRC : Schéma régional des carrières

LES PIÈCES QUI COMPOSENT LE SCOT :

Depuis la publication de l'ordonnance de modernisation des SCOT en 2020, les SCOT sont composés des documents suivants :

- **LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)**, qui remplace le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il s'agit du projet politique pour 20 ans.

Ce que dit le Code de l'urbanisme : « Le PAS définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans ...qui concourent à la coordination des politiques publiques sur le territoire, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le PAS fixe en outre, par tranches de 10 années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation ».

- **LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)**, qui définit la mise en pratique du projet politique. Il doit mettre en équilibre 3 grands thèmes :
 - Développement économique, agriculture et commerce ;
 - Mobilités, équipements et logements ;
 - Transitions écologique et énergétique, biodiversité, préservation des ressources naturelles, valorisation des paysages.

Ce que dit le Code de l'urbanisme : « Le DOO détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique. Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces, urbains et ruraux, qui le composent. Il repose sur la complémentarité entre :

1. Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
2. Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;
3. Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des paysages, dans un objectif d'insertion et de qualité paysagères des différentes activités humaines, notamment des installations de production et de transport des énergies renouvelables ».

« Dans un principe de gestion économe du sol, le DOO fixe les orientations et les objectifs en matière de :

1. Développement économique et d'activités, en intégrant les enjeux d'économie circulaire et en visant une répartition équilibrée entre les territoires ;
2. Préservation et développement d'une activité agricole respectant les sols ainsi que l'environnement et tenant compte des besoins alimentaires ;
3. Localisations préférentielles des commerces dans les polarités existantes et à proximité des lieux de vie, des secteurs de revitalisation des centres-villes, des transports et préservation environnementale, paysagère et architecturale des entrées de villes ».

Le DOO comprend un **DAACL (Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique)** déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable ».

- **LE PROGRAMME D' ACTIONS** est un document facultatif qui vise à accompagner la mise en œuvre du SCOT.
- **LES ANNEXES**, dans lesquelles se trouvent notamment le diagnostic du territoire, l'évaluation environnementale, etc.

2 | LE SCOT EN RÉSUMÉ

Le SCOT est l'expression du projet politique à décliner localement :

1- A quoi ça sert ?

A planifier un aménagement durable et équilibré d'un territoire et à mettre en cohérence les politiques publiques.

2- Sur quel périmètre ?

Sur plusieurs communes ou groupements de communes le plus souvent appartenant à un même bassin de vie.

3- Pour combien de temps ?

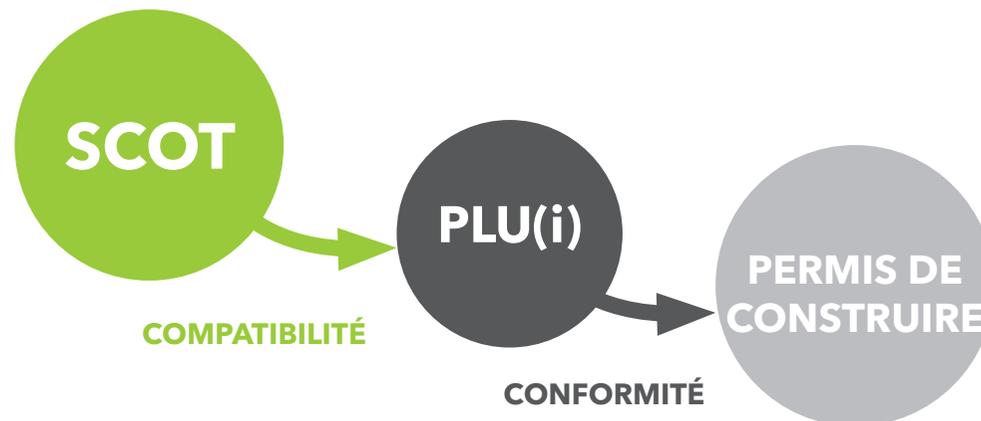
Le SCOT est pensé pour une durée de 20 ans mais fait l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation tous les 6 ans. La loi Climat et résilience (ZAN notamment) nécessite de penser une trajectoire à 2050.

4- Quelle est sa portée réglementaire ?

Le SCOT doit être décliné dans les documents de planification et d'urbanisme locaux. Il encadre aussi les demandes d'autorisations commerciales et les grands projets d'aménagement.

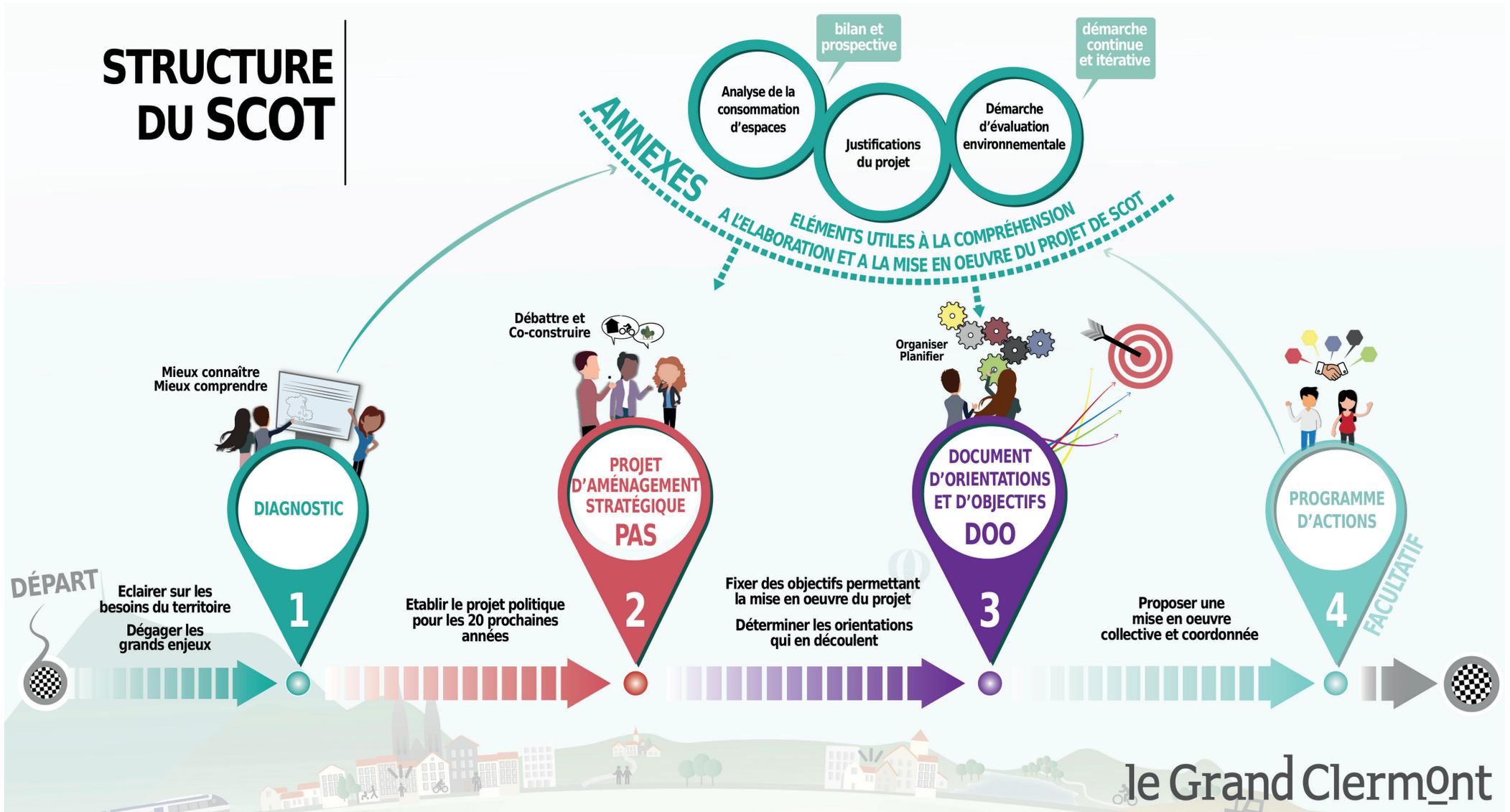
5- Qui le réalise ?

Les élus intercommunaux, qui ont choisi de travailler ensemble à l'échelle du Grand Clermont, en s'appuyant sur une concertation auprès des partenaires locaux et des citoyens avec le Conseil de développement du Grand Clermont.



LE CONTENU D'UN SCOT MODERNISÉ :

STRUCTURE DU SCOT

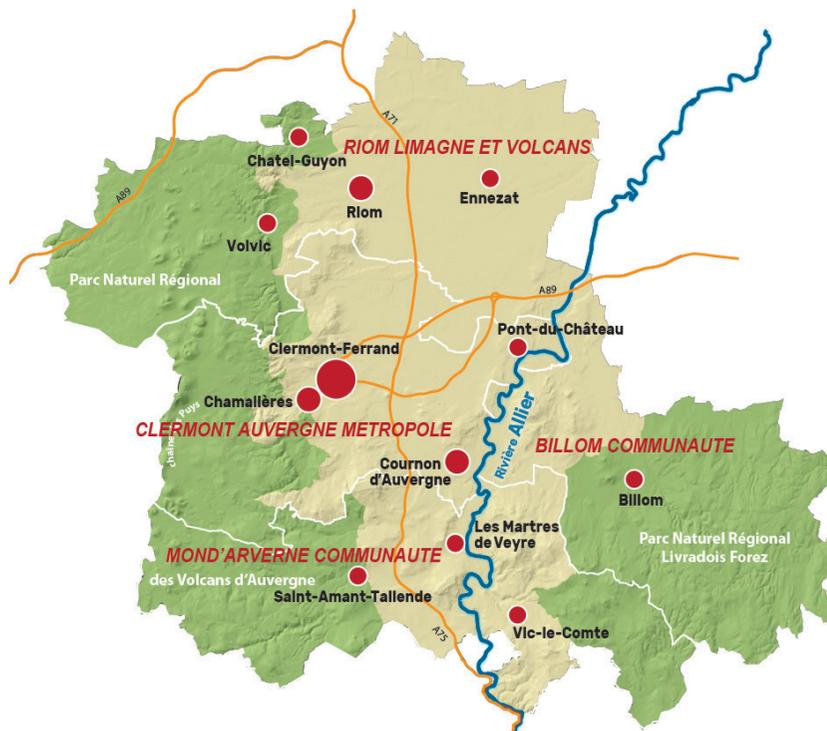


3

LE SCOT DU GRAND CLERMONT : QUEL BILAN APRES 12 ANS DE MISE EN ŒUVRE ?

Le SCOT du Grand Clermont, approuvé en 2011, couvre **104 communes et 4 EPCI**, pour une superficie de 1 300 km², et compte 430 000 habitants. Près de 50 % du territoire se situe dans l'un des deux Parcs naturels régionaux : le PNR des Volcans d'Auvergne à l'ouest et le PNR du Livradois-Forez à l'est.

L'évaluation à 12 ans, réalisée en 2023, a permis de questionner les principes et les objectifs affichés dans le SCOT en vigueur. Elle a été conduite en priorisant les sujets à forts enjeux pour la suite de la démarche de révision. Le SCOT de 2011 fixait deux principaux défis pour le territoire : d'une part, le pari d'une croissance démographique forte - accueil de 50 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 - et d'autre part, la structuration d'une armature territoriale en archipel garante d'un équilibre local et renforçant les coopérations entre le cœur métropolitain, les pôles de vie, les espaces périurbains et les grands ensembles naturels remarquables. Il s'agissait aussi d'évaluer la trajectoire de consommation foncière, notamment dans le contexte de la loi Climat et résilience de 2021 et le respect des objectifs du ZAN.



Source : PETR Grand Clermont

L'analyse de la mise en œuvre du SCOT révèle tout d'abord une **attractivité démographique** à la hauteur des attendus formulés en 2011 : les objectifs fixés ont même été dépassés, confirmant le rôle moteur du Grand Clermont à l'échelle départementale (430 840 habitants en 2019, soit 908 habitants de plus que le scénario du SCOT). Les 17 communes du cœur métropolitain ont gagné 12 800 habitants, soit une moyenne de 103 habitants par an et par commune.

Les 9 communes constituant les pôles de vie ont vu augmenter leur rythme de croissance démo-graphique annuelle (passant de + 6 habitants à + 42 habitants par an et par commune).

La **concentration des emplois** se maintient dans le cœur métropolitain et dans les pôles de vie. Les maisons occupées par leur propriétaire restent le **type de logements** dominant dans les espaces périurbains et les pôles de vie. Aujourd’hui encore, le cœur métropolitain est le seul espace à proposer un parc de résidences mixte.

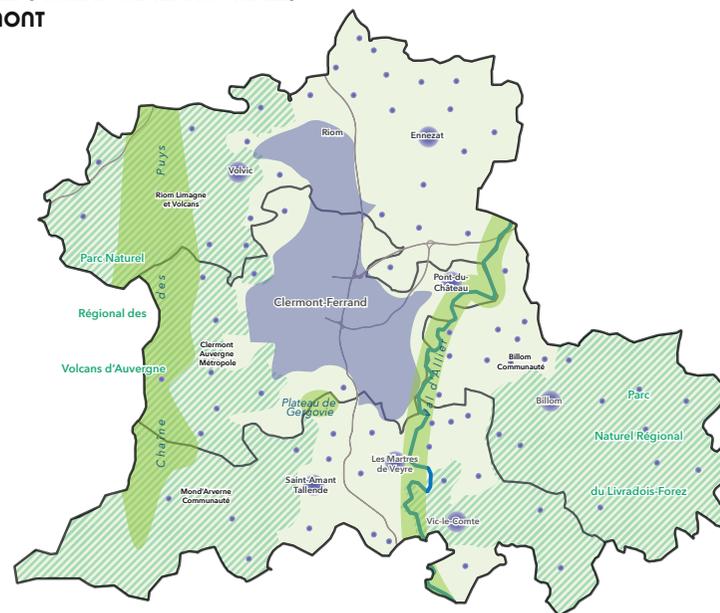
ORGANISATION EN ARCHIPEL (ARMATURE TERRITORIALE) DU SCOT DU GRAND CLERMONT EN 2011

- Cœur Métropolitain
- Pôles de vie
- Pôles communaux
- Territoires périurbains
- Espaces emblématiques
- Parcs Naturels Régionaux

□ EPCI



au(m)
Réalisation AUCM 2024



En matière de **consommation foncière**, le rapport démontre que les grands équilibres d’occupation des sols sont maintenus. En 2020 comme en 2011, 16 % de la surface du territoire du Grand Clermont est couverte par des espaces aménagés, 30 % par des espaces naturels et 54 % par des espaces agricoles. La consommation des Espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est plus modérée que par le passé, mais elle suit une trajectoire encore éloignée des exigences de sobriété et d’efficacité foncière inscrites dans le SCOT en vigueur. En effet, sur la période 2011-2020, 1 100 ha ont été artificialisés, soit en moyenne 122 ha/an (33 ha/an de moins qu’entre 2005 et 2011). Ce rythme d’artificialisation sur le Grand Clermont est supérieur à celui du SCOT de l’agglomération lyonnaise sur la même période. Les terres nouvellement artificialisées étaient auparavant des terres agricoles (79 %) ou des espaces naturels (21 %), et sont principalement localisés dans la plaine de Limagne, à proximité des corridors autoroutiers et sur les contreforts de la Chaîne des puys.

Lien vers le rapport d’évaluation en ligne : <https://www.legrandclermont.com/evaluation-du-scot>.

4 ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU SCOT

La révision du SCOT du Grand Clermont a été actée par délibération du **Comité syndical du 8 décembre 2022**. Elle nécessite la mise en conformité avec le droit en vigueur et la compatibilité avec les documents « supra-SCOT » :

- Les lois Grenelle, ALUR, NOTRe, ELAN (ordonnance modernisation des SCOT), Climat et Résilience (ZAN) ont modifié les enjeux et objectifs notamment en matière de consommation foncière, de transitions écologique, énergétique, de préservation des ressources naturelles, etc. et leur traduction dans le SCOT.
- La **loi Climat et résilience** impose un calendrier qui nécessite sa prise en compte immédiate : inscription du ZAN dans le SCOT au 22 février 2027.
- Le **SRADDET** approuvé en 2019, dont la première modification a été engagée le 29/06/2022 afin d'intégrer les objectifs ZAN avant le 22/11/2024.
- Le **Schéma régional des carrières (SRC)** approuvé le 08/12/2021.
- Les **Chartes de Parcs naturels régionaux** (révisions en cours).



Source : Fédération des SCOT

Ainsi, le SCOT doit prendre en compte le **nouveau contexte institutionnel et réglementaire** et l'enjeu de la **transition écologique** en intégrant de nouveaux sujets, notamment :

- Définir une trajectoire menant au ZAN
- Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'économie des ressources fossiles, etc.
- Intégrer les enjeux d'économie circulaire
- Développer des activités agricoles respectant les sols
- Tenir compte des besoins alimentaires
- Intégrer la logistique commerciale

L'actuel SCOT reste le document de référence jusqu'à l'approbation du nouveau SCOT.

La révision du SCOT offre l'occasion de mettre en œuvre un projet de territoire solidaire et innovant à l'échelle du Grand Clermont, à l'horizon 2050.



Source : Fédération des SCOT

5 | PRÉ-DIAGNOSTIC : ATLAS CARTOGRAPHIQUE ET ATELIERS THÉMATIQUES

Fin 2023, la **Commission Urbanisme du Grand Clermont**, accompagnée par l'**Agence d'Urbanisme Clermont Massif central** a travaillé lors de 3 ateliers afin de dessiner un premier diagnostic prospectif, de partager des données et des analyses sur l'évolution du territoire et de formaliser les enjeux qui caractérisent le Grand Clermont, en essayant d'appréhender la manière dont le changement global est susceptible d'impacter le territoire à l'horizon 2050.

L'analyse territoriale (pré-diagnostic) a été conduite à partir d'un atlas cartographique à visée prospective à travers plusieurs ateliers thématiques (voir schéma ci-dessous). La méthode de travail et le déroulé des ateliers ont permis de croiser les dynamiques à l'œuvre (« ce avec quoi il faut composer »), les transformations majeures (« ce qui change et invite à reconsidérer l'avenir du territoire ») et le socle commun territorial (« ce que permet de garantir l'habitabilité du territoire »).

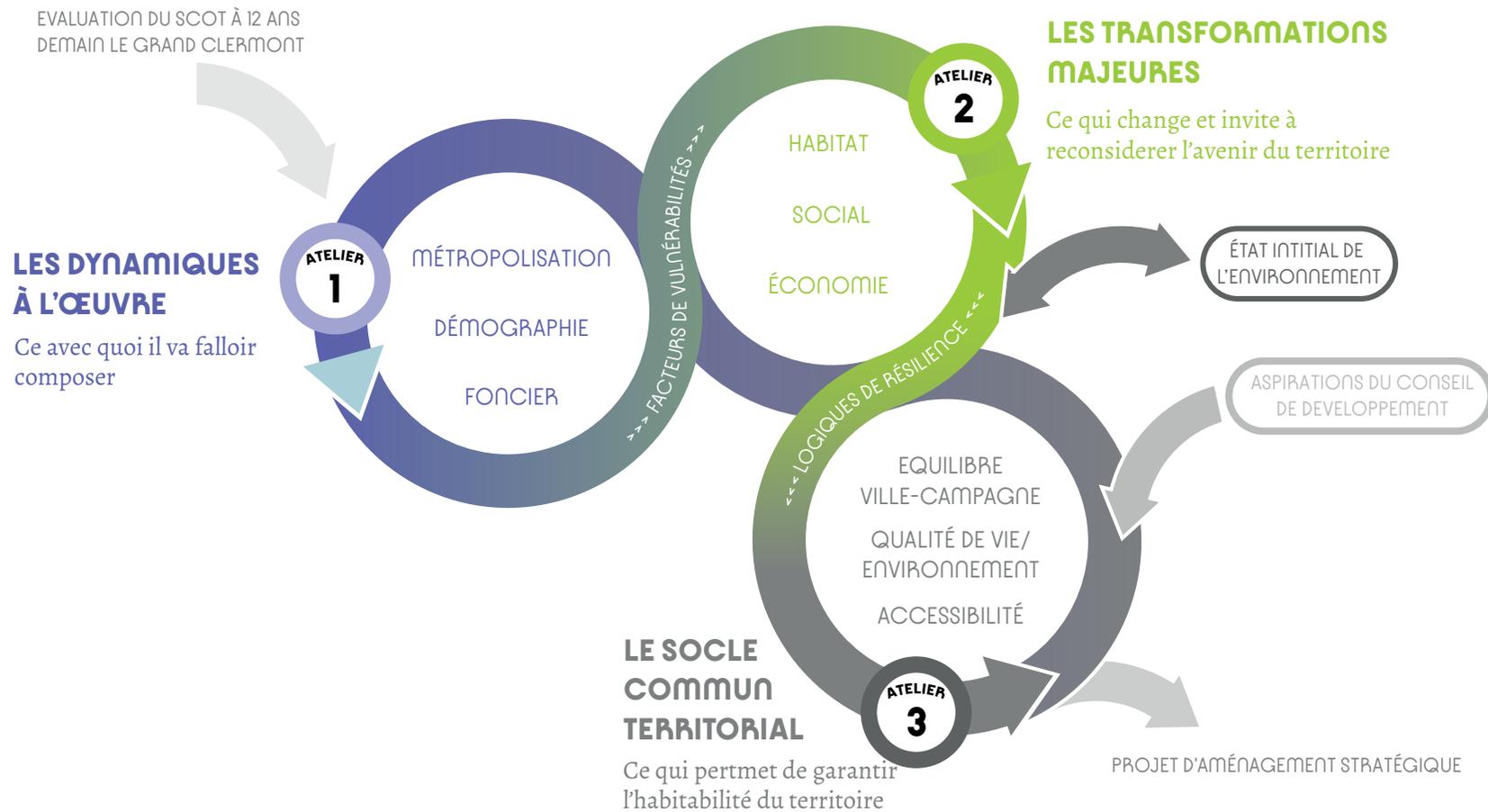
En parallèle, deux ateliers dédiés à l'**Etat initial de l'environnement (EIE)** ont permis la mise en exergue de constats et enjeux qui sont repris dans un document à part entière.

Lors de leurs travaux, les élus ont également pris en compte les aspirations citoyennes des membres du **Conseil de développement (CODEV)** suite à la saisine : « En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la vie est sobre, avec une belle qualité de vie et la justice sociale est garantie. Sur quels chemins nous engageons-nous dès aujourd'hui pour y arriver? ».

<https://www.legrandclermont.com/conseil-developpement/le-grand-clermont-en-2050>.



ATELIERS THÉMATIQUES ORGANISÉS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023 :



6 | RÉSULTATS DES ATELIERS THÉMATIQUES ET ENJEUX POUR LE SCOT

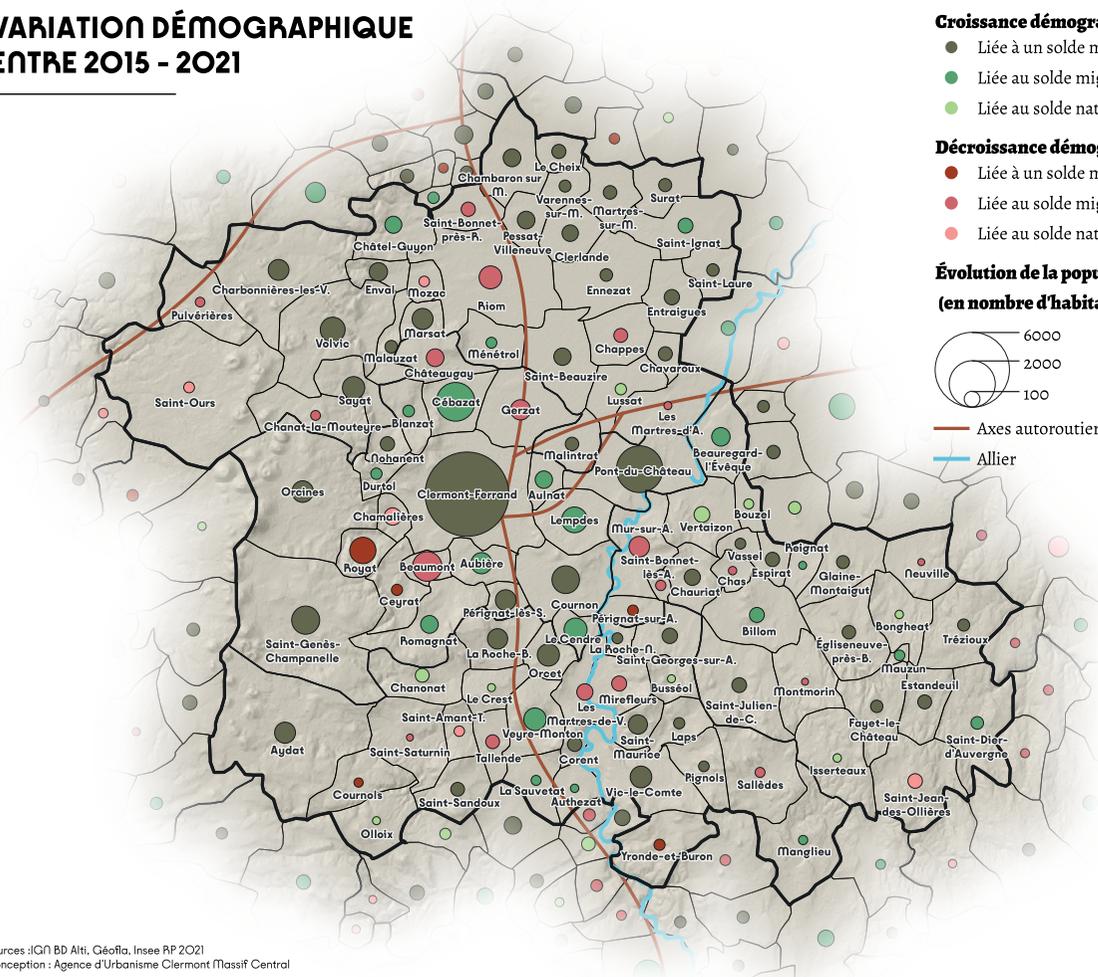
ATELIER 1 - LES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE

LES CONSTATS À L'ÉCHELLE DU GRAND CLERMONT :

- Un développement urbain de plus en plus lointain, qualifié en tâche d'huile, induisant une augmentation des déplacements domicile-travail
- Un renforcement marqué de la polarisation des fonctions métropolitaines et des dynamiques universitaires qui peut générer des déséquilibres entre EPCI
- Des concurrences entre territoires pour capter l'attractivité économique et résidentielle
- Un territoire peu accessible en train : un manque de liaisons pour accéder aux autres métropoles
- Une croissance démographique continue, tirée par le solde migratoire, qui se traduit par une périurbanisation (communes de la deuxième couronne clermontoise)
- Un recul global des effectifs scolaires en pré-élémentaire
- Un vieillissement prononcé de la population des baby-boomers qui arrivent au grand-âge
- Un risque de gentrification du territoire
- Bien que ralentie par rapport aux décennies précédentes, une consommation d'espaces agricoles et naturels (ENAF) qui se poursuit
- Un développement urbain, façonné par les infrastructures automobiles, qui génère des externalités négatives : réseaux, impacts sur l'environnement et les paysages, augmentation des déplacements motorisés, etc.
- Encore trop de foncier consommé pour produire des logements neufs sur des terrains vierges

ZOOM SUR LE TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION ENTRE 2015 ET 2020 :

VARIATION DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2015 - 2021



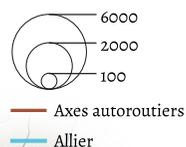
Croissance démographique

- Liée à un solde migratoire et naturel positifs
- Liée au solde migratoire
- Liée au solde naturel

Décroissance démographique

- Liée à un solde migratoire et naturel négatifs
- Liée au solde migratoire
- Liée au solde naturel

Évolution de la population entre 2015 et 2021 (en nombre d'habitants)

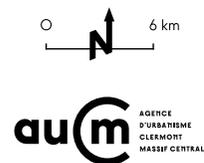


ANALYSE / CONSTATS

Un dynamisme démographique désormais dans les communes de deuxième couronne :

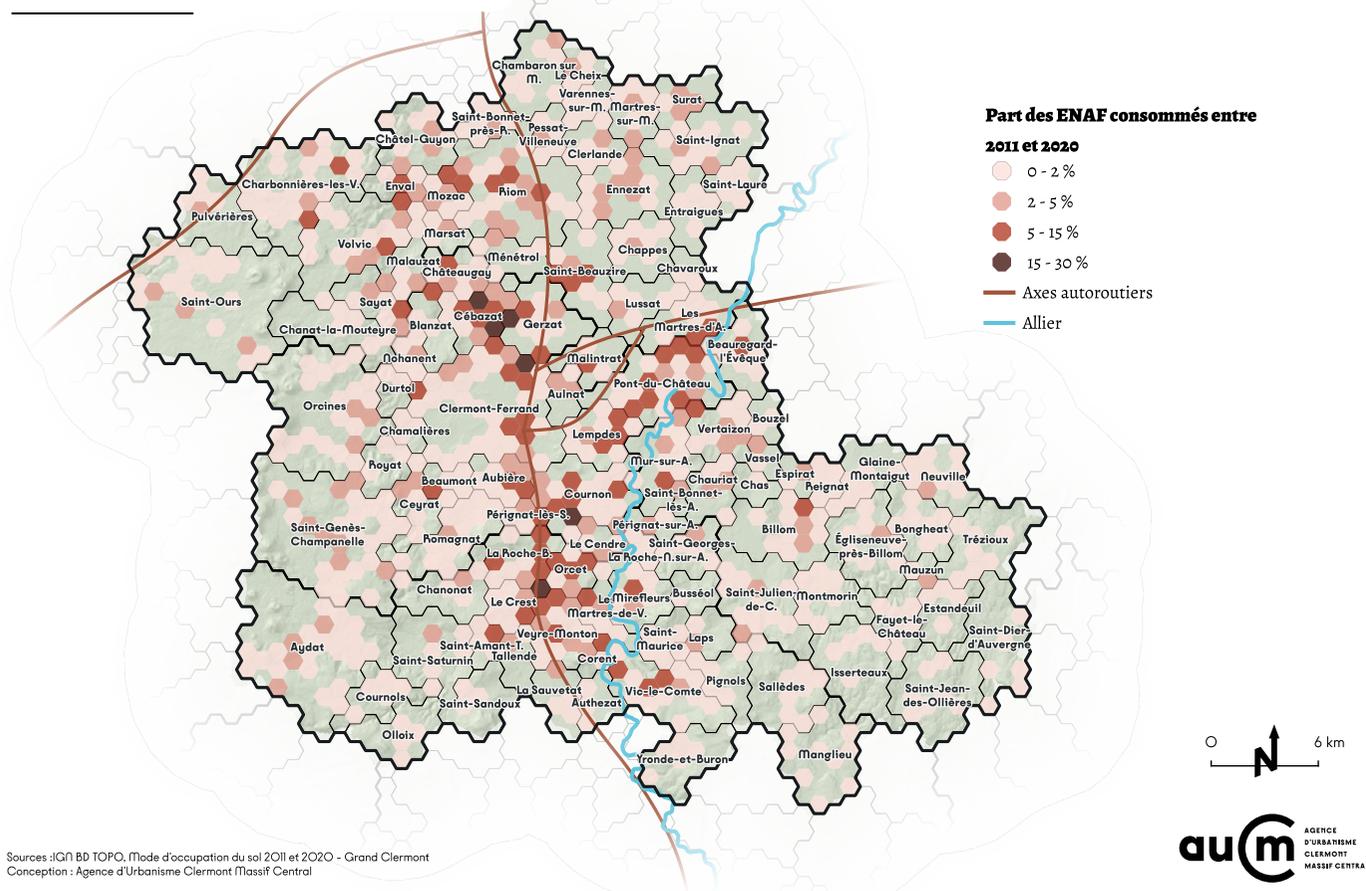
- 28 communes perdent des habitants (27 %) et 76 communes en gagnent (73 %).
- Une population qui diminue ou stagne en première couronne clermontoise.
- Des croissances démographiques dans la Chaîne des puys et dans la plaine.
- 75 % des communes qui perdent des habitants les perdent à cause de départs plus nombreux que d'arrivées (21 sur 28).
- 63 % des communes qui gagnent des habitants cumulent croissance naturelle et migratoire (48 sur 76).
- Une croissance démographique plus forte sur le Grand Clermont qu'à Grenoble et Saint-Étienne, mais plus modérée qu'à Lyon.

Sources : IGN BD Alti, Céofla, Insee RP 2021
Conception : Agence d'Urbanisme Clermont Massif Central



ZOOM SUR LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF) ENTRE 2011 ET 2020 :

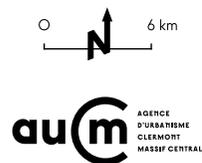
CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE 2011 ET 2020



ANALYSE / CONSTATS

Une consommation des terres qui se poursuit :

- Sur la période 2011-2020, en moyenne 122 ha/an sont aménagés, soit 33 ha/an de moins qu'entre 2005 et 2011 (cf. Évaluation N+12 ans).
- Un rythme d'artificialisation sur le Grand Clermont supérieur à celui du SCOT lyonnais.
- Bien que ralentie, l'artificialisation des terres se poursuit et montre une trajectoire encore éloignée des exigences de sobriété foncière définie au niveau européen et na-national (ZAN 2050).
- Des consommations d'ENAF plus importantes dans la plaine, à proximité des corridors autoroutiers et sur les contreforts de la Chaîne des puys : entre 5 et 15 %, et localement jusqu'à 30 %.



RÉSULTATS DE L'ATELIER 1 / IDENTIFICATION DES ENJEUX :

PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS A LA MÉTROPOLISATION

Vers un nouveau modèle de métropolisation conditionné par la raréfaction des ressources ?

- Dépasser les logiques de concurrence territoriale pour une approche de complémentarité, de réseau et de réciprocité entre les différents territoires
- Appréhender l'attractivité et le développement territorial en tenant compte de la préservation des ressources et de la qualité de vie
- Maintenir une organisation territoriale en archipel qui assure une meilleure redistribution et un équilibre entre le cœur métropolitain et les autres territoires
- Améliorer les liaisons ferroviaires avec les métropoles régionales et Paris, tout en développant un réseau ferroviaire performant à l'échelle du Grand Clermont

PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS A LA DÉMOGRAPHIE

Passer d'une logique quantitative d'attraction de population à une logique d'accueil et de maintien des habitants qui garantit le vivre ensemble

- Accueillir une population diversifiée (notamment familles, migrants climatiques, etc.) sur des territoires habitables et résilients
- Prendre en compte les besoins liés au vieillissement (habitat, mobilité, services, santé, etc.) sur l'ensemble du territoire
- Parler davantage de territoire accueillant et désirable, plutôt que de territoire attractif

PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS AU FONCIER

Passer d'une logique d'aménagement au ménagement de l'espace qui ne met pas en péril les ressources du territoire

- Réévaluer les ambitions du SCOT en termes de réduction de la consommation de l'espace
- Engager une politique forte de protection et de régénération des terres agricoles (qualité agronomique), des espaces naturels et des forêts (puits de carbone)
- Optimiser les ressources foncières existantes en adoptant des modes de régulation foncière (prix, PLUi, outils fiscaux.)
qui permettent aux ménages modestes et aux familles de disposer d'une offre équilibrée et diversifiée de logements

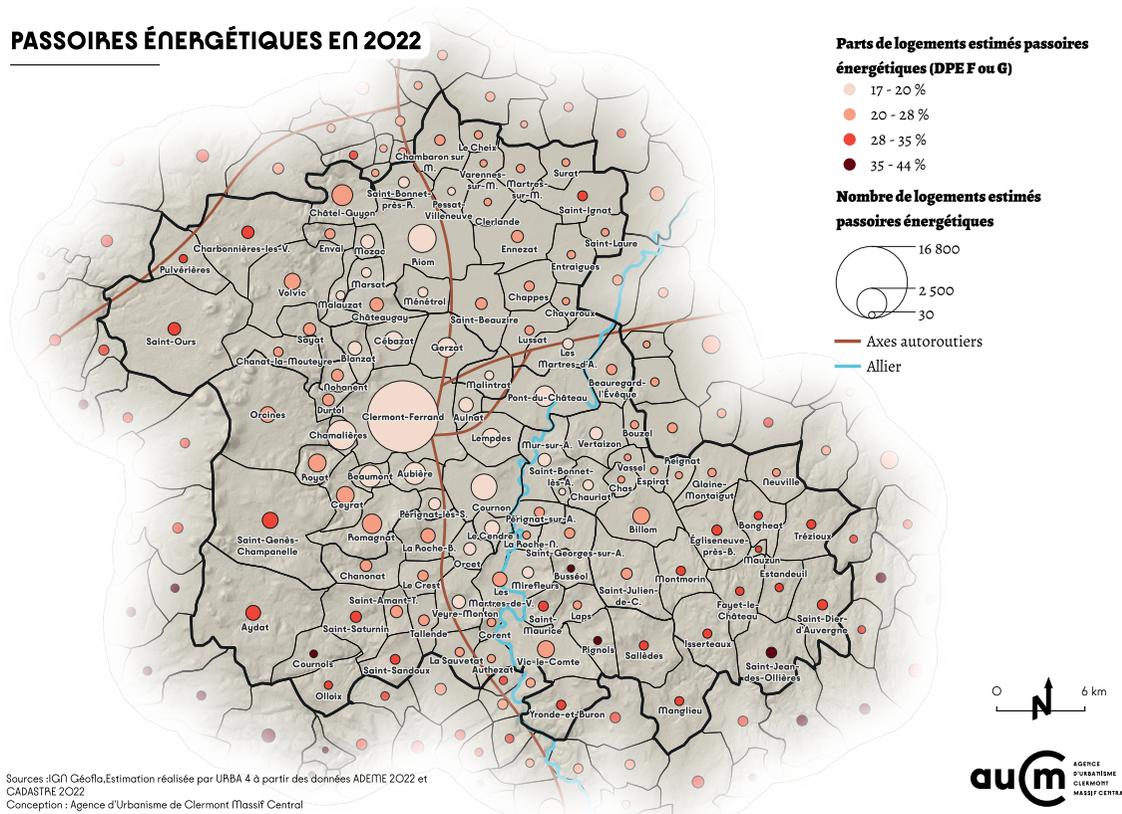
ATELIER 2 - LES TRANSFORMATIONS MAJEURES

LES CONSTATS À L'ÉCHELLE DU GRAND CLERMONT :

- Une inadéquation entre la taille des ménages et l'offre en matière d'habitat (taille des logements) - en lien notamment avec le des-serrement des ménages
- Des difficultés croissantes pour accéder à la propriété et des capacités d'emprunt qui diminuent (hausse des taux d'emprunt)
- Une forte proportion de propriétaires occupants âgés (plus de 65 ans) dans les premières couronnes de Clermont et de Riom
- Une concentration des logements sociaux sur la métropole et une forte pression de la demande dans certaines communes en déficit
- Une forte proportion de passoires thermiques (étiquettes F et G) à l'ouest et au sud du Grand Clermont
- Les centres-villes et la première couronne clermontoise concentrent une part importante des ménages dont les ressources dépendent à plus de 50 % de prestations sociales
- Une concentration des niveaux de vie plus élevés (revenus disponibles) à l'ouest et au sud du Grand Clermont et autour de Riom
- En termes de précarité (revenus, chômage, niveaux d'études, etc.) : des disparités importantes entre centres-villes, communes périurbaines et rurales (et entre EPCI)
- Une légère hausse de l'emploi total sur le territoire du Grand Clermont depuis 2008
- Une population active qui augmente globalement malgré des baisses notables dans certaines communes concernées par le vieillissement
- Un télétravail qui se développe mais qui concerne majoritairement les cadres
- Une prépondérance du secteur tertiaire et un secteur industriel en déclin (baisse du nombre de salariés)
- Une souveraineté alimentaire difficile à atteindre à l'échelle du Grand Clermont

ZOOM SUR LES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES - PART DES LOGEMENTS AVEC UN DPE CLASSÉ F OU G (EN 2023) :

PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES EN 2022



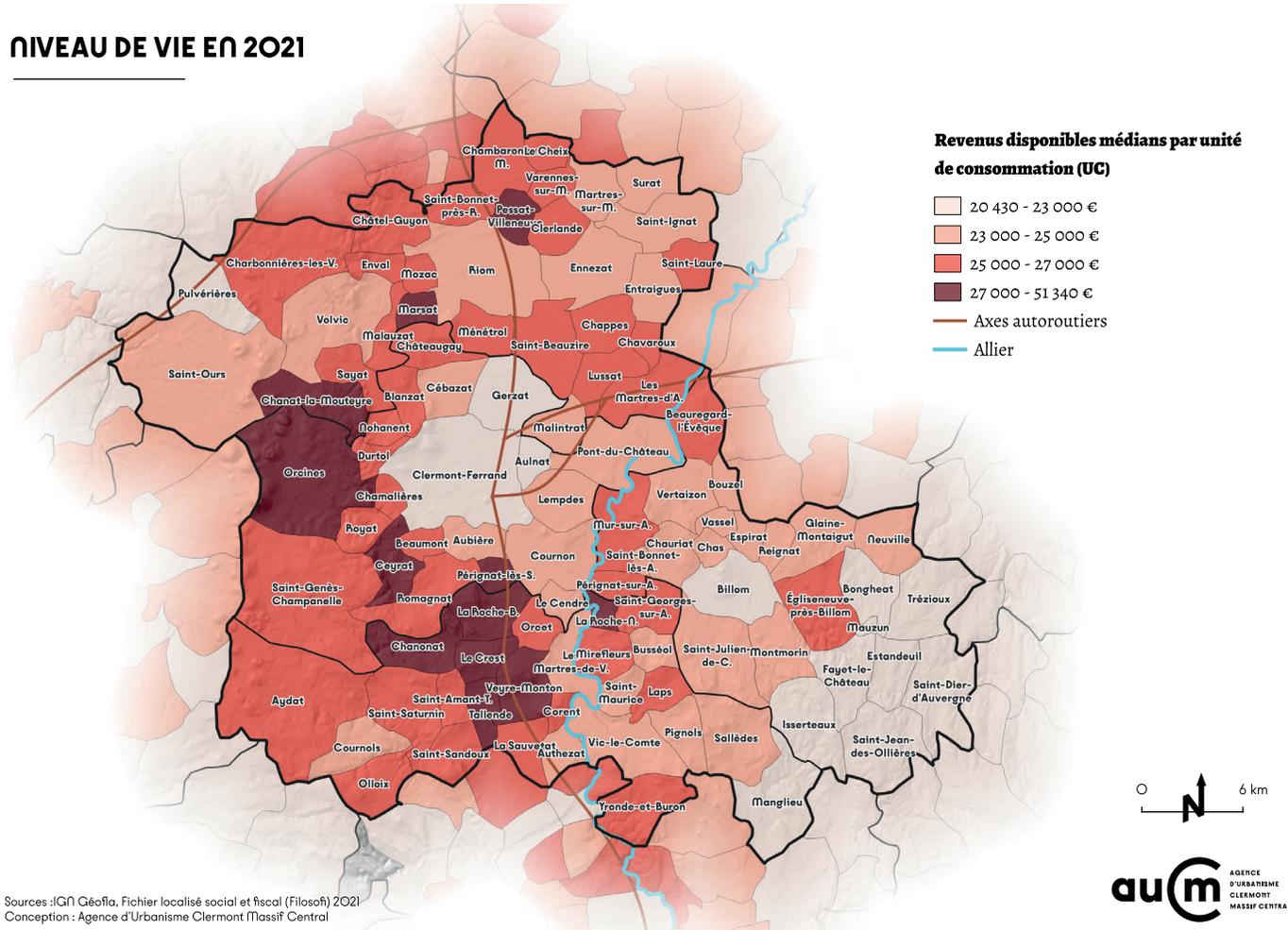
ANALYSE / CONSTATS

Les franges ouest et sud-est concentrent la majeure partie des passoires thermiques :

- Une importante part de logements avec des DPE classés F ou G dans les communes de la Chaîne des puys et sur le territoire de Billom Communauté.
- Bien que moins concernées, les communes de Clermont et Riom et leur première couronne comptent en moyenne entre 17 et 20 % de logements classés F ou G, principalement dans les centres-bourgs, mais aussi dans les quartiers aménagés au début-milieu du XXe siècle.
- Des conséquences sur le marché locatif avec des loyers bloqués depuis août 2022 et le retrait progressif des logements classés F et G de la location (interdiction de louer à compter du 01/01/25 pour la classe G et du 01/01/28 pour la classe F).

ZOOM SUR LE NIVEAU DE VIE - REVENUS DISPONIBLES MÉDIANS (EN 2020) :

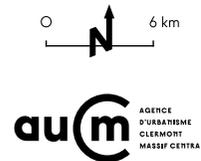
NIVEAU DE VIE EN 2021



ANALYSE / CONSTATS

Des niveaux de vie relativement élevés mais des écarts selon les EPCI :

- Davantage de pauvreté et d'inégalités de revenus dans la Métropole que dans les autres EPCI.
- Part de la population pauvre : 13 % pour le Grand Clermont en 2020 (13,3 % pour le Puy-de-Dôme, part inférieure d'un point à la moyenne nationale), avec toutefois des disparités fortes entre EPCI : 15,7 % pour CAM et 6 % pour Mond'Arverne (INSEE).
- Une concentration des niveaux de vie plus élevés à l'ouest, au sud et autour de Riom.
- Des résultats à mettre en corrélation avec la répartition des CSP et les choix résidentiels des ménages sur le territoire.
- Billom Communauté : des revenus médians disponibles plus faibles que sur le reste du territoire.



RÉSULTATS DE L'ATELIER 2 / IDENTIFICATION DES ENJEUX :

PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS À L'HABITAT

Développer de nouvelles formes d'habitat au regard des enjeux écologiques et sociaux

- Dissocier la propriété du sol (publique) et la propriété de la construction (privée) - par exemple avec le Bail réel solidaire (BRS) et se doter de stratégies foncières permettant de réguler, d'anticiper et de maîtriser le développement urbain
- Prendre en compte les parcours résidentiels en limitant les disparités territoriales observées en matière d'accès au logement pour répondre aux besoins des propriétaires mais aussi des locataires
- Développer les locations saisonnières et touristiques sur le territoire
- En lien avec le ZAN, optimiser les capacités résidentielles du parc existant en menant des opérations de reconversion de friches et en favorisant la mutabilité des logements
- Agir prioritairement sur la rénovation des passoires énergétiques

PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS AU VOLET SOCIAL

Un territoire plus solidaire et plus égalitaire

- Favoriser de nouvelles formes d'habitat pour renforcer les solidarités intra-familiales, entre voisins, entre générations, etc.
- Faciliter l'accès aux services et aux équipements de proximité (santé, crèches, services à la personne, etc.)
- Répondre aux enjeux de la précarité alimentaire en protégeant les terres agricoles et en développant les jardins vivriers

PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS À L'ÉCONOMIE ET À L'EMPLOI

Adapter les systèmes économiques au changement global

- Prendre en compte les changements dans notre rapport au travail : recherche de sens, reconversions, qualité de vie au travail, etc.
- Faciliter la mutualisation de locaux sous-utilisés (bureaux, équipements, etc.) et poursuivre la mutation des friches
- Maintenir les activités productives sur le territoire (industrie, artisanat, agriculture) génératrices d'emplois
- Préserver la Surface agricole utile (SAU) et notamment les terres de la Limagne afin de répondre aux besoins en matière de foncier agricole

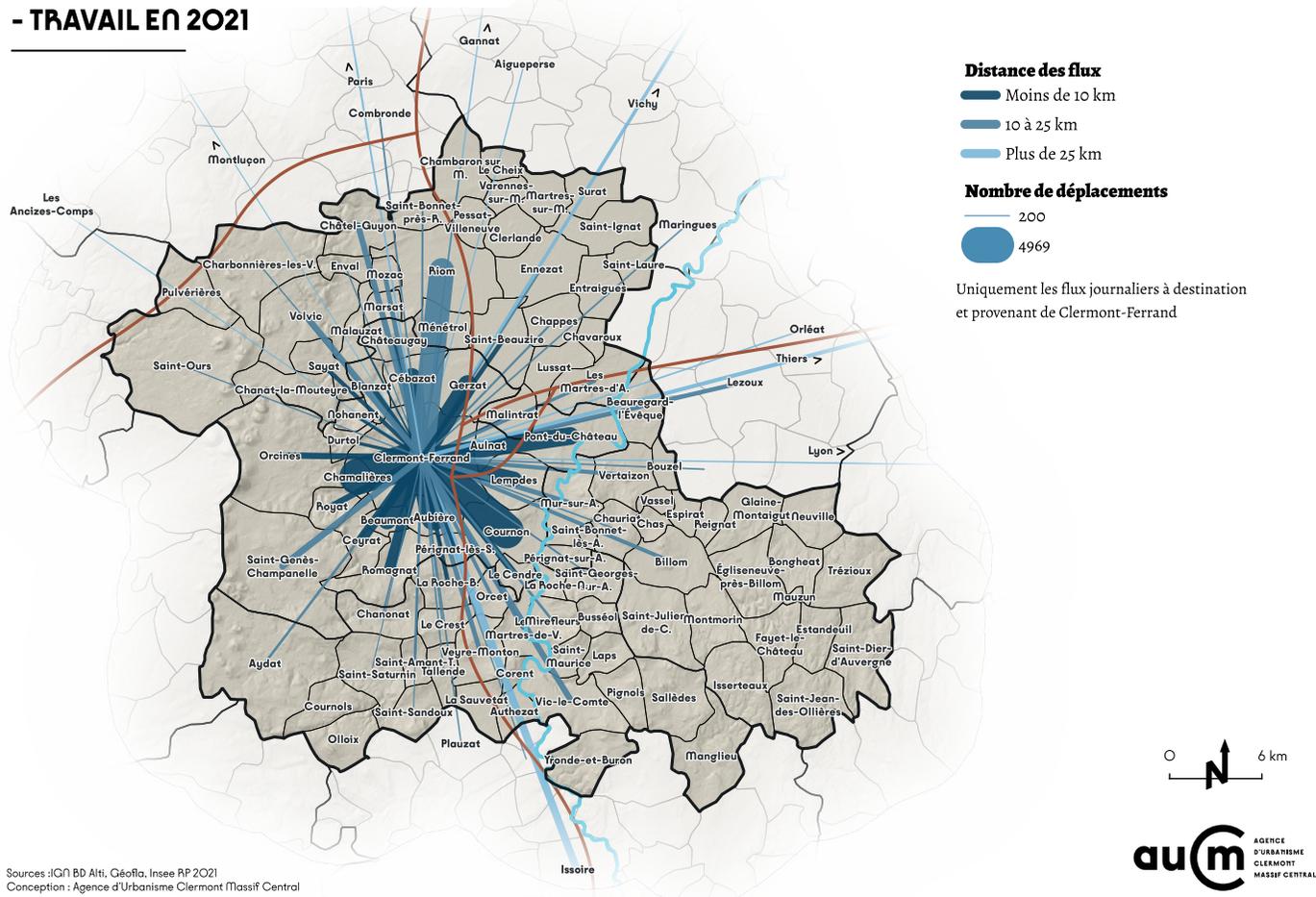
ATELIER 3 : LE SOCLE COMMUN TERRITORIAL

LES CONSTATS À L'ÉCHELLE DU GRAND CLERMONT :

- Depuis 2011, les grands équilibres d'occupation des sols ont été maintenus, mais la surconsommation foncière des ENAF reste importante au regard des objectifs du ZAN
- Le Grand Clermont est l'un des territoires les plus fragmentés d'Auvergne : une Trame verte et bleue (TVB) menacée par l'urbanisation et les infrastructures
- Des extensions urbaines qui menacent la lisibilité des structures paysagères
- Une déconnexion forte entre lieux de domicile et lieux de travail avec des emplois concentrés dans les pôles urbains et des communes très résidentielles
- Des déplacements domicile-travail ville-centre > périphérie qui structurent le territoire
- Des déplacements quotidiens qui s'effectuent majoritairement à l'intérieur des EPCI
- Un territoire métropolitain qui concentre une grande partie des flux (plus d'un million de déplacements par jour)
- Un développement urbain selon une logique de périurbanisation qui n'est pas corrélé à la présence de lignes de transport en commun
- De nombreux déplacements du quotidien effectués sur des courtes distances - avec un poids important des déplacements domicile-travail
- La voiture reste encore très majoritairement utilisée pour les déplacements domicile-travail
- Un mix énergétique majoritairement importé et reposant sur les énergies fossiles
- Une dynamique positive de production d'ENR sur le territoire mais des filières encore largement insuffisamment développées
- Une empreinte carbone du territoire qui stagne depuis 2015
- Une ressource en eau sous pressions, dégradée écologiquement et menacée par le changement climatique
- Une baisse globale des émissions de polluants qui reste insuffisante

ZOOM SUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (EN 2021) :

FLUX DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL - TRAVAIL EN 2021

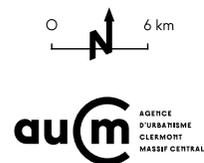


Sources : IGN, BD Alti, Céoifa, Insee RP 2021
Conception : Agence d'Urbanisme Clermont Massif Central

ANALYSE / CONSTATS

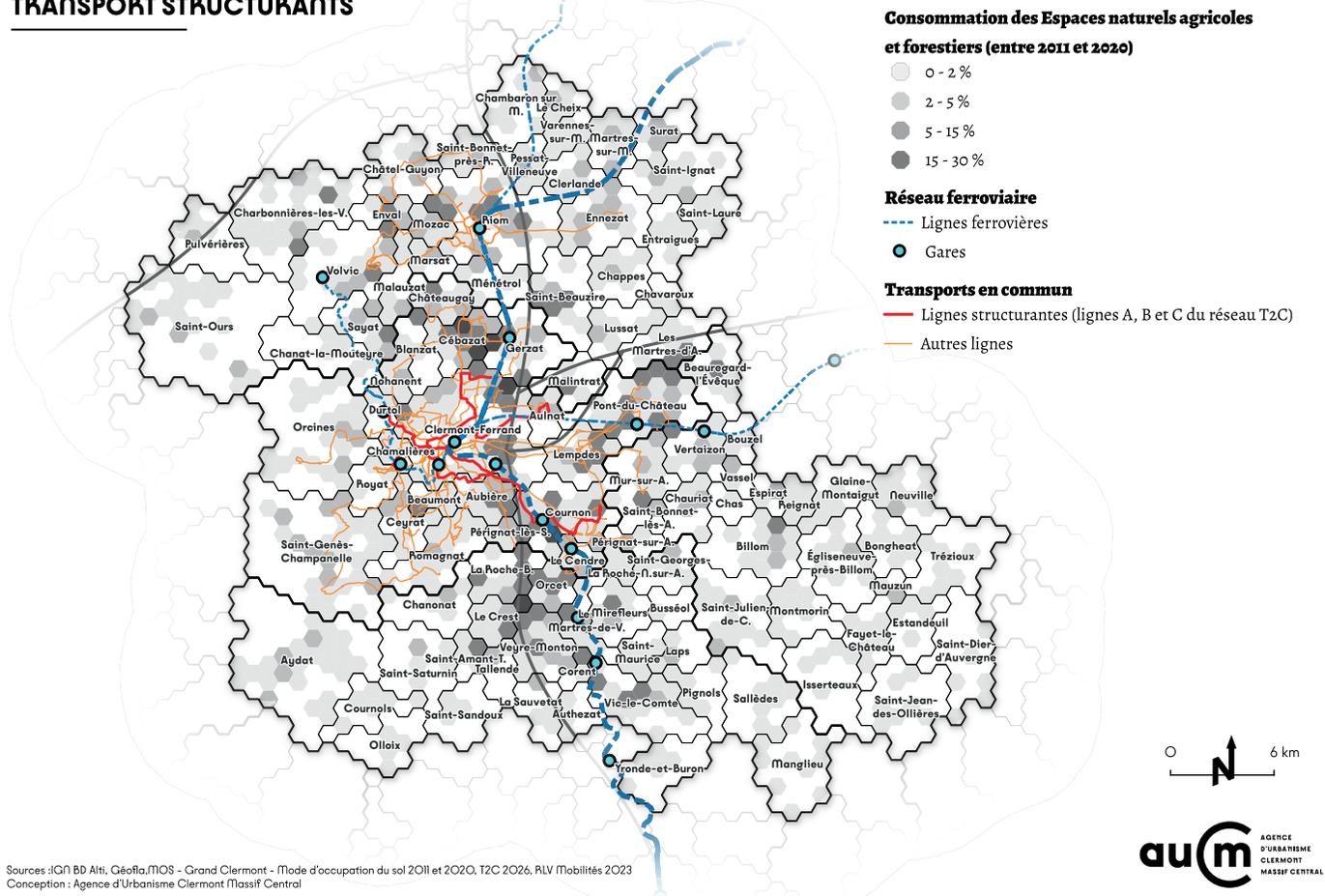
Des déplacements domicile-travail ville-centre > périphérie qui structurent le territoire :

- La plupart des flux journaliers sont en provenance et à destination de Clermont-Ferrand (les flux les plus importants se situent entre Clermont et Chamalières).
- Une nette hausse des navetteurs entrants (pour Clermont) entre 2008 et 2019 (données INSEE) : + 24,5 % (de 27 000 en 2008 à 34 000 en 2019).
- Une hausse moins importante des navetteurs sortants sur la même période : + 19 %.
- En-dehors des flux concernant Clermont : des déplacements importants entre Riom et certaines communes proches (Mozac, Châtel-Guyon, Volvic) et en périphérie sud de Clermont (entre Lempdes et Cournon, Aubière et Cournon, etc.).



ZOOM SUR L'ADÉQUATION ENTRE CONSOMMATION FONCIÈRE ET RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN STRUCTURANTS (2011-2020) :

CONSOMMATION FONCIÈRE ET RÉSEAUX DE TRANSPORT STRUCTURANTS



Sources :IGN BD Alti, Céofiga.MOS - Grand Clermont - Mode d'occupation du sol 2011 et 2020, T2C 2026, PLV Mobilités 2023
Conception : Agence d'Urbanisme Clermont Massif Central

ANALYSE / CONSTATS

Une inadéquation entre développement urbain et desserte en transports en commun :

- Des consommations d'ENAF plus importantes, dans la plaine, à proximité des corridors autoroutiers et sur les contreforts de la Chaîne des puys.
- Un développement urbain selon une logique de périurbanisation : à l'ouest du territoire, dans la plaine, au sud et au sud-est, qui n'est pas corrélé à la présence de lignes de TC structurantes.
- Une urbanisation importante à proximité de certaines gares et pôles multimodaux comme Pont-du-Château, Cournon/Le Cendre, Gerzat (pour autant, les secteurs artificialisés ne sont pas forcément faciles d'accès depuis les gares en l'absence de cheminements directs).

RÉSULTATS DE L'ATELIER 3 / IDENTIFICATION DES ENJEUX :

PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS À L'ÉQUILIBRE VILLE-CAMPAGNE

Maintenir et renforcer l'habitabilité du territoire en préservant les sols, la biodiversité et les paysages

- Garder la maîtrise du foncier (et notamment le foncier agricole)
- Privilégier l'urbanisation et le développement autour des pôles de vie
- Maintenir et restaurer les continuités végétales (TVB) dans les secteurs où elles sont dégradées et fragmentées
- En cohérence avec le ZAN : mettre en place des politiques de désimperméabilisation et de renaturation
- Envisager des rapprochements entre lieux de vie et lieux de travail

ACCESSIBILITÉ / MOBILITÉS

Élaborer un document « agile » avec des orientations qui permettent de s'adapter aux changements en cours en matière de démographie, d'emploi et de mobilités

- Densifier et développer la ville à proximité des transports collectifs
- Travailler sur l'infra-EPCI (les déplacements internes) : trouver des solutions pour des déplacements de proximité décarbonés (infrastructures cyclables notamment)
- Renforcer les pôles de vie avec des commerces et services pour favoriser des boucles optimisées de déplacements
- Faire dialoguer et articuler PLUi / PLH / PDU

ENVIRONNEMENT / QUALITÉ DE VIE

Une politique énergie-climat cohérente à l'échelle du Grand Clermont

- Croiser les enjeux énergétiques, les inégalités sociales et les problématiques en matière de santé
- Prendre en compte la question de la souveraineté énergétique du territoire
- Développer davantage le mix énergétique (en développant notamment les ENR)
- Protéger la ressource en eau : partage de la ressource, sobriété pour tous les usages, adaptation des pratiques agricoles, etc.
- Rechercher une harmonisation ou des points de convergence entre les 4 PCAET

EXTRAITS DES CONSTATS ET ENJEUX ISSUS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE) : ZOOM SUR L'EAU :



ATOUTS

- Une Région particulièrement favorable à la biodiversité grâce à la présence de nombreux milieux diversifiés ;
- Une mosaïque de milieux naturels favorable à la biodiversité, présente notamment à l'ouest et au sud-est ;
- Des milieux forestiers écologiquement riches et composés de nombreux îlots de forêts anciennes ;
- Un réseau hydrographique intéressant pour la vie aquatique ;
- L'Allier, la colonne vertébrale du maintien de la biodiversité au centre du territoire ;
- Un bocage présent sur l'ensemble du territoire ;
- Une grande diversité d'espèces observées ;
- De nombreux réservoirs de biodiversité (boisés, ouverts et thermophiles) et de corridors qui impliquent une bonne cohérence écologique ;



OPPORTUNITÉS

- La Stratégie Régionale de la Biodiversité ;
- Une attractivité portée par la présence de nombreux milieux naturels préservés ;
- Un développement d'une agriculture à haute valeur environnementale (bio) favorable pour la biodiversité ;
- De nombreux outils de protection des espaces naturels remarquables (ENS, Natura 2000, ZNIEFF 1, sites conservatoires, etc.) ;
- Deux PNR sur l'ouest et l'est du territoire du SCoT, reconnaissance de la richesse naturelle et de la volonté locale de valorisation.



FAIBLESSE

- Un quart nord-est dépourvu d'habitats naturels ;
- Des cours d'eau majoritairement artificialisés moins favorables à la biodiversité ;
- Le plateau agricole et ses grands espaces moins favorables à la biodiversité ;
- De nombreuses espèces menacées inscrites sur la liste rouge ;
- La présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes ;
- Un manque de cohérence écologique entre l'est et l'ouest du territoire ;
- Une pollution lumineuse particulièrement prépondérante au centre du territoire ;
- Le territoire du Grand Clermont est la zone la plus fragmentée du territoire régional ;
- Les milieux urbanisés sont la principale source de fragmentation ;
- Une présence de nombreux obstacles à l'écoulement le long des cours d'eau ;
- Un réseau routier de communication à l'origine de nombreuses collisions ;
- Une trame noire impactée au centre du territoire.



MENACES

- La consommation des ENAF par l'artificialisation des sols ;
- L'intensification des pratiques agricoles.

BL

D'après : *évolution* Evaluation environnementale - SCoT Grand Clermont - page 123

EXTRAITS DES CONSTATS ET ENJEUX ISSUS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE) : ZOOM SUR L'INFLUENCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT :

ATOUS

- Un réseau hydrographique développé ;
- L'Allier, une des dernières rivières sauvages de France ;
- Des outils de planification locale de l'eau existants, le territoire est entièrement recouvert par 3 SAGE ;
- Des masses d'eau souterraines globalement en bon état quantitatif et qualitatif ;
- Une eau potable de qualité.

FAIBLESSE

- Une différence de débit importante entre l'été et l'hiver, avec des étiages sévères en été ;
- Une nappe alluviale en baisse suite à l'incision du lit de l'Allier conséquence des activités d'extraction de matériaux ;
- Des documents d'objectifs qui n'évoquent pas encore les questions de quantité de la ressource ;
- Une vulnérabilité du territoire à la pollution par les nitrates ;
- Des cours d'eau globalement en mauvais état chimique et écologique ;
- Des prélèvements en eau soutenus sur le sous-bassin versant du Val d'Allier ;
- Une grande variabilité des prélèvements en fonction des sous-bassins versants nécessitant une territorialisation des actions de diminution à mettre en place ;
- De multiples gestionnaires pour l'eau potable et l'assainissement ;
- Des pertes parfois importantes sur les réseaux de distribution de l'eau potable ;
- L'assainissement qui repose encore en grande partie sur les équipements non collectifs et de nombreuses petites stations d'épuration non conformes ;
- Des pics de consommation de la ressource en eau dus au tourisme ;
- Un taux de sollicitation de la ressource par rapport à son alimentation important et qui peut potentiellement se rapprocher de 100% ;
- Une forte dépendance aux précipitations hivernales pour la recharge des aquifères et des cours d'eau.

OPPORTUNITÉS

- La retenue de Naussac qui limite la sévérité des étiages de l'Allier et qui permet de maintenir les prélèvements en eau actuels ;
- L'élaboration d'un schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier qui doit permettre de préserver et de restaurer la dynamique fluviale ;
- La présence de 4 contrats territoriaux multi-thématiques ;
- Des directives territoriales pour réduire la vulnérabilité du territoire aux nitrates ;
- Des études en cours de réalisation pour mieux connaître le fonctionnement des cours d'eau du territoire (études H UC et pré-HMUC).

MENACES

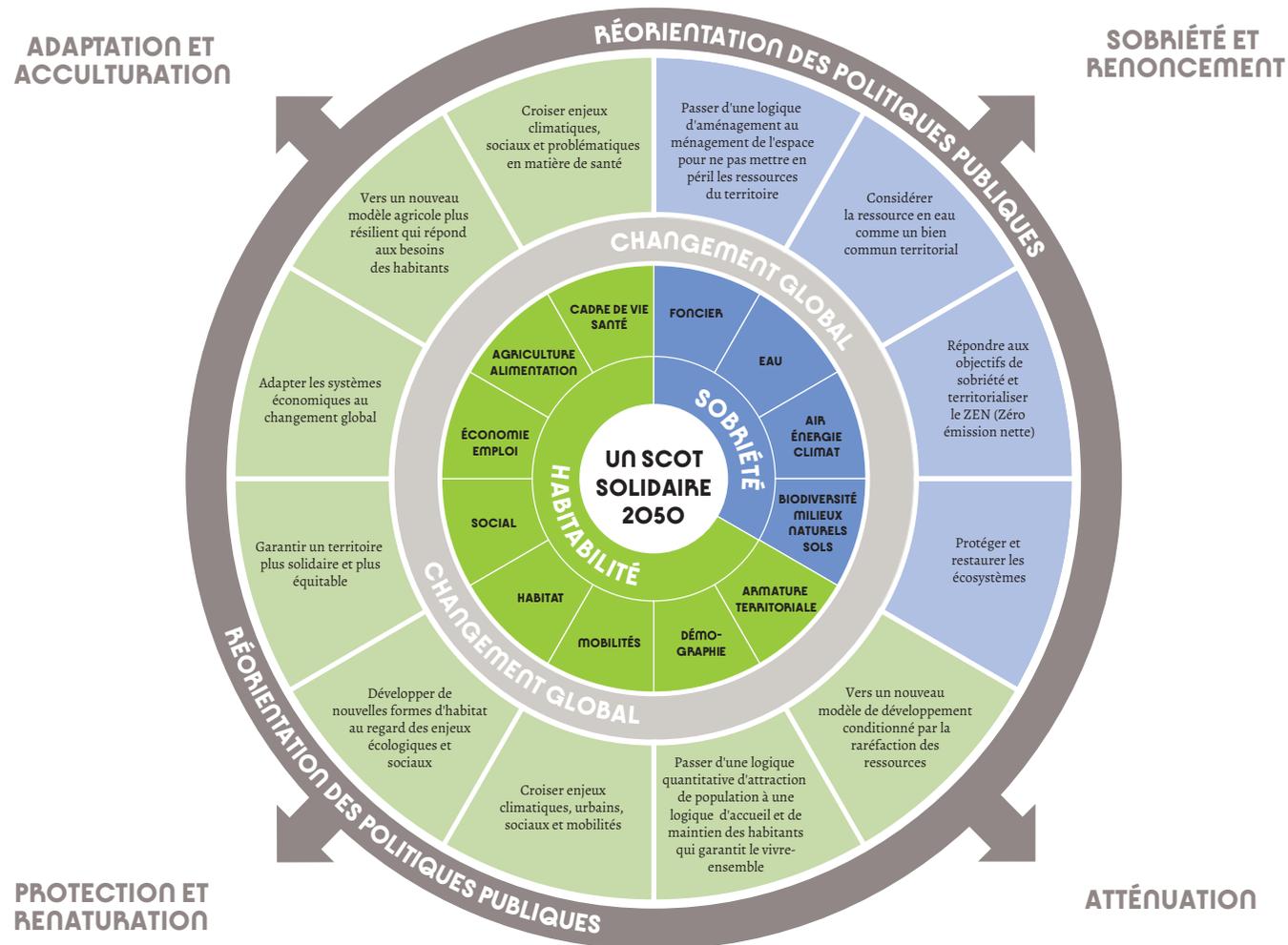
- Le changement climatique qui risque de renforcer la sévérité des étiages et le nombre d'année sèche ;
- L'ensemble des cours d'eau soumis à de nombreuses pressions anthropiques qui risquent de ne pas atteindre l'objectif de bon état écologique ;
- Si l'état quantitatif des masses d'eau souterraine est encore bon aujourd'hui, le déficit récent va se renforcer à l'avenir ;
- Une consommation d'eau qui devrait augmenter.

BL

D'après : *évolution* Evaluation environnementale - SCoT Grand Clermont - page 38

7 CONCLUSION

Les ateliers organisés en 2023 ont permis d'identifier 12 enjeux principaux pour le territoire. Ces enjeux, complétés par des questionnements, guideront la révision du SCOT aux différentes étapes (diagnostic, PAS, DOO, etc). Le schéma ci-dessous est une synthèse des 12 enjeux :



Les tableaux ci-dessous indiquent quels sont les questionnements relatifs à chacun des 12 enjeux :

	ENJEUX	QUESTIONNEMENTS
SOBRIÉTÉ	FONCIER : Passer d'une logique d'aménagement au ménage- ment de l'espace pour ne pas mettre en péril les ressources du territoire	Quels outils mobiliser pour lutter contre l'artificialisation des sols ? Comment lutter contre le mitage et la banalisation des paysages ?
	EAU : Considérer la ressource en eau comme un bien com- mun territorial	Comment mettre en adéquation nos besoins en aménagement avec la ressource en eau ? Comment favoriser un partage équitable de cette ressource entre les différents usages ?
	AIR/ENERGIE/CLIMAT : Répondre aux objectifs de sobriété et territorialiser le ZEN	Comment faire des enjeux énergie-climat un sujet central pour le SCOT ? Comment atteindre les objectifs du ZEN (Zéro émission nette) en 2050 ?
	BIODIVERSITÉ : Protéger et restaurer les écosystèmes	Comment considérer la biodiversité comme une priorité et non comme une contrainte ? Comment maintenir et restaurer les continuités écologiques (TVB) dans les secteurs où elles sont dégradées et fragmentées ? Comment accompagner les politiques de désimperméabilisation et de renaturation ?

HABITABILITÉ

ENJEUX	QUESTIONNEMENTS
<p>ARMATURE TERRITORIALE : Vers un nouveau modèle de développement conditionné par la raréfaction des ressources</p>	<p>Comment consolider et renouveler l'organisation du territoire en archipel ? Comment placer au coeur de la réflexion les notions de complémentarités et de réciprocités entre territoires et EPCI ?</p>
<p>DÉMOGRAPHIE : Passer d'une logique quantitative d'attraction de population à une logique d'accueil et de maintien des habitants qui garantit le vivre-ensemble</p>	<p>L'attractivité démographique doit-elle être encore promue sans réserve ? Comment garantir un territoire désirable et/ou habitable ? Comment anticiper les migrations climatiques ?</p>
<p>ACCESSIBILITÉ / MOBILITÉS : Croiser enjeux climatiques, urbains, sociaux et mobilités</p>	<p>Comment mieux articuler aménagement urbain (en extension et en renouvellement) et réseaux de transports en commun ? Comment accélérer la décarbonation des mobilités ?</p>
<p>HABITAT / PARCOURS RÉSIDENTIELS : Développer de nouvelles formes d'habitat au regard des enjeux écologiques et sociaux</p>	<p>Comment développer une offre de logements qui répond au desserrement des ménages et au vieillissement de la population ? Comment produire autrement un habitat inclusif, abordable et de qualité ?</p>
<p>SOCIAL : Garantir un territoire plus solidaire et plus équitable</p>	<p>Dans quelle mesure les politiques d'aménagement peuvent corriger certaines inégalités (habitat, équipements, services, etc.) ? Comment engager une transition écologique qui n'aggrave pas les inégalités sociales dont souffrent les plus défavorisés mais au contraire accompagne les plus vulnérables ?</p>
<p>ÉCONOMIE / EMPLOI : Adapter les systèmes économiques au changement global</p>	<p>Comment réinventer un modèle économique qui fait face aux transitions sociétales et climatiques ? Comment envisager une relocalisation de notre économie productive (industrie, agriculture, etc.) ?</p>
<p>AGRICULTURE / ALIMENTATION : Vers un nouveau modèle agricole plus résilient qui répond aux besoins des habitants</p>	<p>Comment préserver la qualité agronomique des terres agricoles, notamment les terres de Limagne ? Comment garantir la protection des terres agricoles ? Comment favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et le développement de filières locales ?</p>
<p>CADRE DE VIE / SANTÉ : Croiser enjeux climatiques, sociaux et problématiques en matière de santé</p>	<p>Comment construire un SCOT favorable à la santé (des populations, des espèces, du territoire, etc.) ?</p>

ANNEXES

LISTE DES CARTOGRAPHIES ET SCHÉMAS PRÉSENTÉS LORS DE L'ATELIER 1 :

MÉTROPOLISATION

1. Aires urbaines et aires d'attraction des villes
2. Évolution de la part des étudiants dans la population totale (entre 2014 et 2020) + Répartition des étudiants dans l'enseignement supérieur (en 2019-2020)
3. Évolution de la part de CFM (Cadres des fonctions métropolitaines) dans l'emploi total (entre 2013 et 2019)
4. Typologie des communes selon leur niveau de services et d'équipements (en 2011 et 2021)
5. Accessibilité nationale : faut-il prendre le train ou la voiture ?

DÉMOGRAPHIE

6. Taux d'évolution annuel moyen de la population (entre 2014 et 2020) + Typologie de l'évolution de la population (2014-2020)
7. Origine des migrations résidentielles depuis et vers le Grand Clermont (en 2020)
8. Évolution du nombre d'élèves inscrits en pré-élémentaire (entre 2019 et 2022)
9. Pyramide des âges et projections démographiques (en 2070)
10. Indice de vieillissement

FONCIER

11. Consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers - NAF (entre 2011 et 2020)
12. Efficacité foncière (entre 2012 et 2021)
13. Production de nouveaux logements sur terrains vierges (entre 2012 et 2022)
14. Prix médian des maisons (entre 2019 et 2021)
15. Vacance structurelle dans le parc privé (en 2022)

LISTE DES CARTOGRAPHIES ET SCHÉMAS PRÉSENTÉS LORS DE L'ATELIER 2 :

HABITAT

1. Adéquation entre les revenus des ménages et le prix des maisons et appartements (en 2023)
2. Structure et évolution du parc de logements (entre 2017 et 2019) et desserrement des ménages (entre 2014 et 2020)
3. Part des propriétaires occupants âgés d'au moins 65 ans (en 2020)
4. Taux de logements sociaux parmi les résidences principales (en 2022)
+ Pression de la demande en logement social (en 2022)
5. Passoires énergétiques : part des logements avec un DPE classé F ou G (en 2023)

SOCIAL

6. Synthèse de la précarité (en 2023)
7. Foyers dépendants des prestations sociales (en 2021)
8. Niveau de vie : revenus disponibles médians (en 2020)
9. Caractéristiques des familles monoparentales (en 2020)

ÉCONOMIE / EMPLOI

10. Évolution de la population active (entre 2014 et 2020) et insertion des jeunes (en 2020)
11. Potentiel de télétravail selon la catégorie socioprofessionnelle (en 2021)
12. Part des 55 ans et plus dans l'emploi (en 2020)
13. Spécificité des secteurs d'activité dans l'emploi et évolution (entre 2018 et 2022)
14. Besoins alimentaires et production agricole

LISTE DES CARTOGRAPHIES ET SCHÉMAS PRÉSENTÉS LORS DE L'ATELIER 3 :

EQUILIBRE VILLE-CAMPAGNE

1. Occupation des sols (en 2020)
2. Trame verte et bleue (TVB)
3. Charpente paysagère (2011)
4. Indice de concentration de l'emploi (en 2020) + Actifs travaillant dans leur commune de résidence (en 2020)
5. Déplacements domicile-travail (en 2020)

ACCESSIBILITÉ / MOBILITÉS

6. Flux de déplacements quotidiens des habitants du Grand Clermont (en 2012)
7. Consommation foncière et réseaux de transports en commun structurants (2011-2020)
8. Répartition des déplacements selon les motifs (en 2012)
9. Évolution (2012-2020) et part modale des déplacements domicile-travail (en 2020)

ENVIRONNEMENT / QUALITÉ DE VIE

10. Consommation d'énergie (en 2021)
11. Production d'énergies renouvelables - ENR (en 2021)
12. Émissions de gaz à effet de serre - GES (en 2021)
13. Etat de la ressource en eau
14. Pollutions atmosphériques et qualité de l'air



SCoT le Grand Clerm_ont 2050

SCOT du Grand Clermont

Maîtrise d'ouvrage : PETR Le Grand Clermont
Maîtrise d'œuvre : Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM)

Publication réalisée pour le Grand Clermont par l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central
Directeur de la publication : Stéphane CORDOBES
Equipe-projet AUCM : Christel GRIFFOUL, Jérémy PAPIN, Fabrice RAVEL, Toavina ANDRIAMANANTSOA
Mise en page : Caroline MERIEN
Crédits cartographies et illustrations : AUCM (sauf indication)



le Grand Clerm_ont